



COFOR info

n° 172
octobre 2017

Lettre d'information des collectivités forestières

Assemblée générale des Communes forestières 27 octobre 2017 - Paris, Conseil régional d'Île-de-France



La Fédération nationale des Communes forestières a tenu son assemblée générale le 27 octobre 2017, en présence de 150 participants : élus, partenaires institutionnels, acteurs de la filière forêt-bois, représentants des ministères. Cette année, le Conseil régional d'Île-de-France a accueilli les élus des communes forestières dans l'hémicycle Simone Veil, à l'invitation de la présidente de Région Valérie Pécresse. A l'ordre du jour : les temps forts de l'année 2016 avec la présentation des rapports d'activités et de gestion, les espaces forestiers dans les territoires urbains, péri-urbain et ruraux et aussi le partenariat Communes forestières – ONF avec la formation des nouveaux techniciens forestiers territoriaux et les nouveaux outils numériques à destination des élus. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert est venu clôturer cette journée pour une première rencontre officielle avec les élus forestiers.



Le conseil d'administration de la Fédération nationale s'est tenu le jeudi 26 octobre 2017 au Conseil régional d'Île-de-France.



Les Communes forestières, fières de leurs engagements

Dominique Jarlier s'est exprimé à mi-mandat de sa présidence : *"Malgré les zones de turbulences, d'incertitudes et de questionnements d'un point de vue électoral, territorial et budgétaire" les élus sont "indispensables à la cohésion de la Nation car [ils] incarnent cette belle valeur qu'est l'intérêt général"*.

Il est revenu sur les grands chantiers de l'année 2016 : **la signature du Contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-Communes forestières 2016-2020 ainsi que sa mise en œuvre concrète : la nouvelle charte de la forêt communale**. Pour cela, il a remercié l'ensemble des élus dont l'investissement sur ces deux dossiers majeurs contribue à l'avenir de la forêt publique et au maintien d'un *"régime forestier fort et protecteur des espaces forestiers qui, de plus en plus, attirent les convoitises"*. En effet, **les questions de soumission, distraction et compensation du Régime forestier** sont revenues plusieurs fois dans les débats : *"elles sont importantes – a insisté le président – car elles relèvent entre autres de la protection foncière, du patrimoine des communes, des attentes de la société et de l'économie de la filière"*. Il a également évoqué le **"COFOR ONF Tour"**, rencontres organisées en régions en 2017 entre les élus des communes forestières, les directions de l'ONF et la Fédération nationale pour présenter et débattre des enjeux de la nouvelle charte : *"l'Office National des Forêts doit poursuivre ses efforts pour être plus résilient, plus solide économiquement tout en restant proche des maires qui comptent sur lui."*



Les engagements des Communes forestières sont nombreux et plusieurs ont été cités, notamment en faveur du bois local : *"nous poursuivons partout nos actions de valorisation du bois pour que chaque mètre cube produit dans les forêts françaises génère une valeur économique, environnementale et sociale dans les territoires souvent ruraux"* ainsi que **la participation active à l'écriture du Programme national de la forêt et du bois** et sa définition dans les Programmes Régionaux de la Forêt et du Bois (PRFB).

De façon plus prospective, le président Jarlier a souhaité rappeler l'approche désormais multidimensionnelle des politiques forestières territoriales : *"il faut prendre conscience que la forêt est aujourd'hui à la confluence d'enjeux majeurs qu'il nous faut connaître et maîtriser : développement urbain, protection foncière, gestion des risques et surtout changement climatique. Le matériau bois, lui, s'inscrit pleinement dans la transition écologique, qu'il s'agisse du bois énergie, de bois construction et de bois chimie. Nous sommes face à une situation cruciale pour le secteur forêt-bois, mais aussi face à l'un des plus grands défis de nos sociétés"* C'est en rappelant les principales caractéristiques de l'action des Communes forestières que le président a conclu son propos : **"pragmatisme, développement économique de nos territoires ruraux [...], immersion dans la "vraie vie" des territoires [...] capacité à nous projeter dans l'avenir, à innover, à procéder de la démonstration pour convaincre"**.

2016 : la mobilisation des élus dans un contexte d'instabilité

Pierre Grandadam, premier vice-président et Jean Pierre Michel, trésorier de la Fédération nationale ont présenté à deux voix le rapport d'activités et le rapport de gestion de l'année 2016.

Pierre Grandadam a évoqué le **triptyque "élus - parties prenantes de la forêt – gestionnaire ONF" qui constitue la base de l'action de la Fédération nationale**. Dans l'attachement que chacun des acteurs de la société portent à la forêt et au territoire et dans les questions qu'ils suscitent au quotidien, c'est le maire qui est le plus légitime à représenter ce débat et répondre en faveur d'une gestion durable, avec son gestionnaire, l'Office national des forêts. L'action nationale est construite sur ces fondamentaux et grâce aux attentes exprimées par les adhérents auprès du conseil d'administration et du bureau de la Fédération nationale.



Jean Pierre Michel a ensuite présenté les comptes annuels 2016. **Pour compenser une baisse des financements, la Fédération a diminué ses charges et présente des comptes à l'équilibre.** Le fonctionnement des instances statutaires, les travaux des élus en bureau, conseil d'administration, commissions et groupes de travail, la formation des élus et le soutien aux unions régionales représentent les pôles d'activités les plus importants du budget national.

La présentation du rapport d'activités a aussi été un moment d'échange avec les élus qui ont évoqué des thématiques importantes à développer ou à renforcer : **la mise en œuvre des PRFB, les incendies de forêts, l'affouage, PEFC et le régime forestier, les pratiques sylvo-pastorales.**



Partenariat ONF-Communes forestières : les élus forestiers passent au numérique

Patrick Falcone, adjoint au directeur général de l'ONF a présenté **les évolutions de la stratégie formation pour les nouveaux Techniciens Forestiers Territoriaux.** D'ici 2020, l'ONF renouvellera 25% de ses effectifs et donc 25% de ses TFT par an. D'une part, les Communes forestières ont souhaité être plus impliquées dans la formation de ces nouveaux entrants à l'ONF ; d'autre part, l'ONF a souhaité que ces nouveaux personnels prennent davantage conscience qu'ils s'insèrent, dans l'exercice de leurs futures fonctions, dans une dynamique territoriale. De cette volonté commune, la formation des nouveaux entrants a été repensée, avec notamment l'intervention de plusieurs élus des Communes forestières au tout début du parcours d'apprentissage et lors d'un séminaire d'accueil organisé par la Direction générale de l'ONF.

Un effort remarquable a également été engagé sur l'information des élus par l'ONF. Deux outils ont été présentés lors de l'assemblée générale par Christophe Felder, chef de mission "Affaires communales" : **un module d'information à distance sur la charte de la forêt communale, accessible par internet et une application mobile regroupant divers supports d'information.** Ces deux outils seront présentés officiellement au Salon des maires et des collectivités territoriales en novembre prochain. Innovants, interactifs et accessibles, ces supports permettent d'informer, de favoriser la prise de décision et au final, de créer davantage de lien entre les Communes forestières et l'ONF.





Région Île-de-France : l'engagement pour une structuration de la filière forêt-bois

Cette assemblée générale à la Région Île-de-France prenait tout son sens avec la thématique de la table-ronde qui rappelait **l'importance du lien urbain-rural, dans un contexte politique où les territoires ont plus que jamais besoin de solidarité et d'écoute**. Le président Jarlier l'a rappelé lors de son propos d'ouverture : *"nous œuvrons, depuis quelques temps, à tisser des liens avec les collectivités franciliennes et en particulier avec la région, pour les accompagner dans la définition et*

le développement d'une politique forêt-bois à l'échelle de leurs territoires."

Alexandra Dublanche, vice-présidente de la Région Île-de-France en charge du développement économique de l'Agriculture, de la Ruralité et de la Forêt est intervenue pour présenter **le contexte francilien où la forêt occupe un quart du territoire. Les orientations stratégiques prises par la région donnent une véritable perspective à la filière forêt-bois en Île-de-France, largement sous-exploitée**. L'objectif : redonner à la forêt et au bois la place qui doit être la leur dans l'économie, l'équilibre carbone et la qualité de vie régionale.

Elle a exprimé *"les difficultés propres à la Région Île-de-France en matière de développement économique de la filière forêt-bois : morcellement de la propriété forestière (150 000 propriétaires privés détiennent 70% de la surface), contraintes logistiques liées à l'urbanisation du territoire, incompréhension voire opposition d'une partie du public vis-à-vis de l'exploitation forestière, inadéquation entre la ressource disponible (94% de feuillus) et la demande actuelle du marché (du résineux pour les trois quart). Mais ces contraintes fortes sont une opportunité formidable de faire de l'Île-de-France un terrain d'expérimentation, un laboratoire de bonnes pratiques, de méthodes et de process innovants."*

Pour cela, **lors des Assises régionales de la forêt et du Bois en juin 2017, la Fédération nationale a apporté une contribution majeure** : *"Par son expertise et ses propositions opérationnelles, votre Fédération a largement contribué à l'élaboration de cette stratégie et surtout sa déclinaison en actions extrêmement concrètes [...] la Fédération nationale des Communes forestières sera un allié de choix dans la mise en œuvre des actions identifiées afin de dynamiser la gestion des forêts [et] le pilote tout désigné pour engager la création et l'animation d'un réseau d'élus régionaux et locaux."*

Le lancement d'un programme de construction de 10 bâtiments publics construits et chauffés avec du bois provenant des forêts franciliennes ou des régions voisines largement inspirés des programmes "1000 chaufferies bois pour le milieu rural" et "100 constructions publiques en bois local" a également été annoncé.

"Vous démontrez qu'avec une volonté politique commune, il est possible de contredire les analyses sur la filière bois et faire évoluer la vision de la gestion et de la valorisation de nos forêts."

Urbain, péri-urbain, rural : les espaces forestiers, atouts des territoires

Une table ronde sur la place de la forêt dans les espaces ruraux, urbains et péri-urbains était organisée en présence d'Anne Cabrit, présidente de l'Agence des Espaces Verts (AEV) de la Région Île-de-France, Maud Bodkin, conseillère communautaire de Montpellier Méditerranée Métropole, Philippe Siat, président de la Fédération nationale du Bois (FNB) et Hervé Le Bouler, responsable forêts de l'association France Nature Environnement (FNE). Consciente de l'enjeu croissant que revêtent les espaces forestiers pour les villes et les intercommunalités, la Fédération nationale a souhaité ouvrir le débat pour une nouvelle alliance des territoires : dialoguer, expérimenter et coopérer dans un contexte de transition écologique, d'attractivité économique et de concertation avec les populations.



■ Créer du lien entre la récolte en forêt et le produit bois, entre les populations et les acteurs économiques

Anne Cabrit a présenté l'AEV, établissement public gérant pour le compte de la Région Île-de-France, près de 15 000 hectares forestiers publics, dans une gestion durable et multifonctionnelle. Bien que très urbanisée, la Région Île-de-France est pourtant à 50% rurale et la forêt y a toute sa place, aux portes de la ville. **Un des enjeux principaux de l'AEV, c'est la pédagogie auprès d'une population qui connaît mal la forêt et n'a pas cette "culture rurale" de sa gestion**.

Des actions de communication, d'information et de sensibilisation à la nécessité de la récolte de bois sont menées, notamment **via des comités d'usagers** : des moments privilégiés de dialogue et de concertation avec

les différents acteurs et partenaires d'un territoire (élus, Département, ONF, associations locales et habitants). Autre enjeu : le volet économique pour alimenter la filière forêt-bois. 30 000 m³ de bois ont été récoltés en 2016 et 7 500 hectares de forêts gérées par l'AEV sont dotés d'un plan de gestion de l'ONF. **A la confluence de ces préoccupations économiques et de l'acceptabilité sociale de la récolte de bois, l'utilisation du bois local est un axe à développer.** De façon très concrète, l'AEV envisage de remplacer son mobilier urbain usagé par de nouveaux modèles, en bois local et de le faire savoir auprès des populations.

Il est nécessaire de faire le lien entre le volet économique et social, entre la récolte de bois et le produit bois, un processus que les populations ne voient pas en raison des contraintes logistiques. Dans un contexte de forte densité urbaine, la transformation du matériau bois ne se fait pas sur place. La présidente de l'AEV a évoqué, pour créer ce lien, **les marques et labels** qui estampillent les produits, à l'exemple des Parcs naturels régionaux qui l'ont expérimenté, de façon à ce que le public identifie la provenance du bois et fasse plus facilement le lien entre le produit fini, toujours très apprécié, et la récolte de bois.



■ **Contrat de réciprocité : des racines jusque dans les villes.**

Pour poursuivre sur les liens entre les espaces urbains et ruraux, **Maud Bodkin** a présenté la démarche de contrat de réciprocité mis en place par Montpellier Méditerranée Métropole et ses territoires voisins. L'objectif est de créer **un contrat ville-campagne, "gagnant-gagnant"**, un principe accepté en mars 2017 avec des actions en cours d'écriture. Trois volets ont été identifiés : la filière bois, le tourisme et la santé. Concernant la filière bois, **l'objectif est de renforcer l'utilisation du bois local, que ce soit pour**

la construction, l'énergie ou le mobilier. La forêt, dans ce dispositif, est intégrée, tout comme la place des espaces ruraux dans la métropole.

Francis Cros, président des Communes forestières d'Occitanie et initiateur de ce contrat avec le président de la métropole de Montpellier, Philippe Saurel, a insisté sur **cette volonté politique qui permet, dans la réorganisation territoriale de la France, de créer de nouveaux liens** : *"C'est dans la diversité qu'on peut trouver des rapprochements et fédérer. D'un côté, il y a un stock d'espace, de l'autre un stock de population. Et sur ce stock d'espace, nous avons une valeur non délocalisable qui est la forêt. C'est une force et les populations peuvent en bénéficier. L'organisation des territoires du futur passe par là et la forêt est un vecteur actif et dynamique de ce lien."*

Les démarches de certification telles que Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif central ont été évoquées pour favoriser l'utilisation du bois local, notamment dans les marchés publics et les politiques des donneurs d'ordre. *"Les gens du monde urbain, là où la population se trouve, ont le besoin, à un moment donné de retour aux racines et de savoir qu'ils sont de quelque part"* a expliqué Francis Cros. Ce volet plus sentimental est une force et il faut jouer en ce sens.



■ **La forêt, chaudron du consensus social**

Hervé Le Bouler a évoqué plus avant les problématiques de gestion forestière. **La forêt dans son ensemble peut représenter une menace pour la ville lorsqu'elle n'est pas gérée ou exploitée.** Elle peut être dangereuse au même titre que la mer ou les rivières. Face à cette problématique, *"l'entrée, c'est la multifonctionnalité prise sous forme d'une table avec ses quatre pieds. Si un des pieds est plus faible que les autres la table ne tient pas. [...] La forêt n'est pas que de la production de bois. La biodiversité n'est pas une contrainte mais le moteur qui fait tourner la forêt. La fonction sociale est importante"*

Sur cette dernière, Hervé Le Bouler a appelé à changer de termes et à **parler de "consensus social" plutôt que d'acceptabilité sociale de la récolte de bois**, un terme trop descendant, où le "sachant" explique à celui qui ne connaît pas, à l'heure où le monde nous invite plutôt à se rassembler autour de la table et à dialoguer pour construire l'avenir. Dans les PRFB, un effort doit être fait dans ce sens-là.

Il a également regretté la façon dont les élus ruraux ont été considérés par l'Etat et les grandes institutions alors que les territoires ruraux sont une chance. *"La forêt est bien plus que la forêt. C'est le chaudron où l'on peut créer du consensus social."* Il y a une chance autour de l'arbre et de la forêt, l'enjeu étant de comprendre la société.

La façon de travailler doit être contributive, au plus près des territoires, et constructive avec des gens formés et informés. C'est bien l'objectif des comités d'usagers mis en place par l'AEV a complété Anne Cabrit. Il faudra trouver un moyen de faire travailler la société sur ces sujets de la récolte du bois et de façon plus large et philosophique sur le rapport à la mort et à la vie. **La forêt a aussi besoin de sciences humaines, de sciences sociales.**

Un débat sur la récolte de bois et la société civile s'est engagé avec les questions de mode de sylviculture, de formation des parties prenantes, d'image désastreuse des coupes à blanc sur les populations, de la perception des machines et des engins d'exploitation en forêt.



■ La forêt, un atout pour un bien commun

Philippe Siat s'est exprimé sur l'atout que représente la forêt et la nécessité de prélever pour stocker le carbone et de s'inscrire dans les grands défis du changement climatique : *"Si on ne prélève pas, le bilan carbone est mauvais, voire nul."* **Un atout est, dans un jeu où les règles et la vision sont communes entre ses acteurs, une force et une chance de réussir :** *"La forêt sera dynamique si nous le sommes. [...] Elle est notre atout. Il dépendra de notre jeu en intelligence partagée. Avec nos partenaires, construisons ensemble, en se passant les atouts, maîtres à*

tour de rôle pour notre bien commun".

Les interventions des élus ont porté sur le prix du bois, les modes de vente et la disparition des petites scieries. En lien avec la problématique de la table ronde, il a été rappelé **l'importance de travailler ensemble et d'associer les entreprises dans les démarches de concertation et d'aménagement du territoire.**



Les élus forestiers accueillent le nouveau ministre

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Stéphane Travert a clôturé les débats. Première allocution officielle adressée aux Communes forestières, il a rappelé l'ensemble du travail déjà engagé avec la filière et sa volonté de porter cette stratégie pour la forêt française.

Le ministre a rappelé l'importance qu'il accorde au secteur de la forêt et du bois. *"La forêt est présente partout, a-t-il introduit, même si elle a disparu de l'intitulé du ministère. Ce qui est important, c'est ce qu'on*

aura fait ensemble. C'est là-dessus que nous devons être jugés."

Un message de confiance et de mobilisation a voulu être adressé aux élus forestiers : *"Il nous reste beaucoup de travail à accomplir. Ma méthode depuis mon arrivée est celle de la concertation, l'écoute, le respect des uns et des autres, avec les sensibilités propres. C'est comme cela que nous réussissons ensemble à faire émerger une filière dynamique, créatrice de richesse, fierté de notre pays et qui fera en sorte que la France et la forêt seront toujours ces deux points intimement liés. Car la France est un pays forestier et doit le rester. C'est aussi notre ADN, une part de notre identité et un patrimoine que nous devons entretenir et préserver. Nous comptons sur vous pour porter ensemble ces actions."*

↘ Article également en ligne sur www.fncofor.fr

